

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3241

1<sup>er</sup> décembre 2015

### SOMMAIRE

Advent Knight Holding S.à. r.l. ....	155566	Famosa Luxembourg S.C.A. ....	155538
Agro Merchants LATAM Holdings S.à.r.l. ..	155522	FDM M Lux .....	155539
Alpha Real Estate (Luxembourg) S.à r.l. ....	155522	Feldberg (Deutschland) Holdings S.à r.l. ....	155541
Amherst S.à r.l. ....	155524	Fiduo .....	155535
Amicorp Holding S.à r.l. ....	155524	Fiebre Cubana ASBL .....	155536
AnneCy Capital S.A. (SPF) .....	155525	Filuxim Sàrl .....	155538
Arroba S.A. ....	155525	Fresia S.A. ....	155542
Arrows S.A. ....	155526	FSS Luxembourg I S.à r.l. ....	155543
Aurea Finance Company .....	155526	Fulcrum S.A. ....	155544
BH Holdings S.A. ....	155527	HOT Finance Luxembourg S.à r.l. ....	155558
Biscay Invest S.A. ....	155527	Ingénierie Conseil Formation S.A. ....	155544
Bridgepoint Europe II Investments S.à r.l. ..	155527	Intelsat Holdings S.A. ....	155543
CA Animation .....	155528	Intelsat Investments S.A. ....	155546
Compass Private Investments S.A. (FIS) ....	155527	Intelsat Jackson Holdings S.A. ....	155544
Corridor Topco S.à r.l. ....	155526	Intu Zaragoza Holding S.à r.l. ....	155545
Crédit Agricole Luxembourg .....	155528	Intu Zaragoza S.à.r.l. ....	155545
Digital Services XVIII S.à r.l. ....	155534	Investec Asset Management Luxembourg S.A. .....	155546
Digital Services XXXVI S.à.r.l. ....	155534	IPC Group S.A. ....	155554
Dometude MasterCo France Property S.à r.l. .....	155535	IRERE LUXEMBOURG (Romania) .....	155554
Droffic Investments S.A. ....	155533	Jängi Kremer & Fils S.à r.l. ....	155551
Dyamatosa Spf S.A. ....	155533	JB Advisors S.à r.l. ....	155551
ECA Presse S.à r.l. ....	155532	JCF III Eurovita Holdings S.à r.l. ....	155546
E K Boutiques S.A. ....	155533	J&D Luxembourg .....	155545
Equiniti Group (Luxembourg) S.à r.l. ....	155566	J. Hirsch & Co International .....	155544
European Architectural Systems S.à r.l. ....	155532	JPS Transports S.à r.l. ....	155554
European Directories GP .....	155533	Jubilee Star Lux S.à r.l. ....	155551
Excelsa S.A. ....	155528	Luxembourg Investment Company 93 S.à r.l. .....	155560
Fabe S.à r.l. ....	155538	Potsdamer Platz A5 C2 C3 S.à r.l. ....	155560
Faïence S.A. ....	155542	Streff - Data Protection Services (PSF) s.à r.l. .....	155525
Famhold S.A. ....	155539		
Famhold S.A. ....	155539		

**Agro Merchants LATAM Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 192.972.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par décision du 29 septembre 2015, a décidé d'accepter la démission de Jabir Chakib en tant que gérant de la Société, avec effet au 30 septembre 2015.

L'associé unique a décidé de nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société avec effet au 30 septembre 2015 et pour une durée indéterminée:

- Martin Eckel, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg;  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Agro Merchants LATAM Holdings S.à r.l.*

Référence de publication: 2015165948/16.

(150183459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

**Alpha Real Estate (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 136.142.

—  
Im Jahre zweitausend und fünfzehn, am neunten September,

Vor der unterzeichneten Notarin Maître Joëlle BADEN, mit Amtssitz in Luxemburg, anstelle von Maître Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, momentan abwesend, letztgenannter Notar bleibt Bewahrer der Urkunde.

Sind die Anteilseigner der ALPHA REAL ESTATE (LUXEMBOURG) S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts (société à responsabilité limitée), mit Gesellschaftssitz in L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) Luxembourg unter der Nummer B 136.142, im Folgenden die „Gesellschaft“ genannt, zu einer Außerordentlichen Hauptversammlung der Anteilseigner (die „Hauptversammlung“) zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, ausgefertigt durch die Notarin Karine REUTER, mit damaligem Amtssitz in REDINGEN / ATTERT (Großherzogtum Luxemburg), am 4. Februar 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 607 vom 11. März 2008. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß Urkunde ausgefertigt durch die Notarin Karine REUTER, mit damaligem Amtssitz in REDINGEN / ATTERT (Großherzogtum Luxemburg), am 16. Juni 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1666 vom 7. Juli 2008.

Die Erschienenen, handelnd wie in der Anwesenheitsliste erwähnt, ersuchen die unterzeichnete Notarin, die Niederschrift dieser Hauptversammlung wie folgt zu beurkunden:

Die Hauptversammlung wurde unter dem Vorsitz von Herrn Christian SAILER, Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft, mit Berufsanschrift in D-70174 Stuttgart, Fritz-Elsas-Straße 31 (Deutschland), eröffnet.

Der Vorsitzende bestimmte zum Sekretär Herrn Andreas SCHUTH, Paralegal, beruflich ansässig in L-2146 LUXEMBOURG, 55-57, rue de Merl.

Zum Stimmzähler wurde Herrn Christian SAILER, vorbenannt, ernannt.

Nachdem das Büro der Versammlung bestimmt war, stellte der Vorsitzende fest:

- dass die anwesenden oder vertretenen Anteilseigner sowie die jeweilige Anzahl der von ihnen gehaltenen Anteile in einer Anwesenheitsliste aufgeführt sind, die von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler sowie der amtierenden Notarin ne varietur unterzeichnet wird und dieser Niederschrift in Anlage dauerhaft beigelegt bleibt; etwaige Vollmachten der vertretenen Anteilseigner verbleiben, von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler sowie der amtierenden Notarin ebenfalls ne varietur unterzeichnet, anliegend an der Präsenzliste;

- dass sich aus der Anwesenheitsliste ergibt, dass die Gesamtheit (100 %) der 1.240 (eintausend zweihundert und vierzig) Anteile mit einem Nennwert von jeweils 10,- EUR (zehn Euro) der Gesellschaft anwesend oder vertreten ist, so dass die Hauptversammlung über alle Punkte der Tagesordnung rechtsgültig beraten und abstimmen kann;

- dass die Hauptversammlung erklärt, rechtmäßig einberufen und über die Tagesordnung der gegenwärtigen Hauptversammlung informiert zu sein und ausdrücklich auf die Einberufungsformalitäten gemäß dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften (das „Gesetz“) zu verzichten;

- dass die Hauptversammlung wünscht, den am 24. Juni 2015 durch die Verwaltungs- bzw.- Geschäftsführerräte der zu verschmelzenden Gesellschaften verabschiedeten gemeinsamen Verschmelzungsplan (der „Gemeinsame Verschmel-

zungsplan“) mit dem Ziel der Verschmelzung der LBBW Immobilien Luxembourg S.A. mit ihren vier Tochtergesellschaften, der Château de Beggen Participations S.A., der Parc Helfent Participations S.A., der Alpha Real Estate S.à r.l. sowie der Beta Real Estate S.à r.l. anzunehmen.

Die vorstehend vom Vorsitzenden abgegebenen Erklärungen wurden vom Stimmzähler überprüft und für richtig befunden.

Mithin stimmte die Hauptversammlung über folgende Tagesordnung ab:

TOP 1. Annahme des Gemeinsamen Verschmelzungsplans vom 24. Juni 2015, der die Absorption der Château de Beggen Participations S.A., der Parc Helfent Participations S.A., der Alpha Real Estate S.à r.l. sowie der Beta Real Estate S.à r.l., als übertragende Gesellschaften, durch die Gesellschaft LBBW Immobilien Luxembourg S.A., als übernehmende Gesellschaft, gemäß Abschnitt XIV des luxemburgischen Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 (das „Gesetz“) vorsieht;

TOP 2. Entlastung der Verwaltungs- bzw. Geschäftsführerratsmitglieder und Kontenkommissare der zu verschmelzenden Gesellschaften;

TOP 3. Beschluss über die anlässlich der Auflösung der aufzunehmenden Gesellschaften zu treffenden Maßnahmen;

TOP 4. Verschiedenes.

#### *Präambel*

Der Vorsitzende trägt vor, dass die Verwaltungs- bzw. - Geschäftsführerräte der zu verschmelzenden Gesellschaften am 24. Juni 2015 einen Gemeinsamen Verschmelzungsplan aufgestellt und beschlossen haben, welcher im luxemburgischen Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1598 vom 29. Juni 2015, Seite 76686 ff veröffentlicht wurde.

Die LBBW Immobilien Luxembourg S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts (société anonyme), mit Gesellschaftssitz in L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) Luxembourg unter der Nummer B 127.848, als übernehmende Gesellschaft, hält jeweils die Gesamtheit der Aktien bzw. Gesellschaftsanteile der aufzunehmenden Gesellschaften, im Einzelnen sind dies

- 2.500 Aktien ohne Nennwert, darstellend das gesamte Gesellschaftskapital in Höhe von 31.000,- EUR an der Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts (société anonyme) Château de Beggen Participations S.A., mit Sitz in L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Nummer R.C.S. B 4.652;

- 3.800 Aktien ohne Nennwert, darstellend das gesamte Gesellschaftskapital in Höhe von 942.000,- EUR an der Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts (société anonyme) Parc Helfent Participations S.A., mit Sitz in L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Nummer R.C.S. B 81.575;

- 1.240 Anteile mit einem Nennwert von jeweils 10,- EUR, darstellend das gesamte Gesellschaftskapital in Höhe von 12.400,- EUR an der Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts (société à responsabilité limitée) Alpha Real Estate S.à r.l., mit Sitz in L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Nummer R.C.S. B 136.142;

- 1.240 Anteile mit einem Nennwert von jeweils 10,- EUR, darstellend das gesamte Gesellschaftskapital in Höhe von 12.400,- EUR an der Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts (société à responsabilité limitée) Beta Real Estate S.à r.l., mit Sitz in L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Nummer R.C.S. B 150.768.

Die Aktionäre bzw. Anteilseigner der zu verschmelzenden Gesellschaften hatten in Übereinstimmung mit den Artikeln 261 fortfolgende und 278 fortfolgende des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit gültigen Fassung die Möglichkeit, die unter Artikel 267 Absatz 1 a), b) und c) aufgeführten Dokumente während eines Zeitraums von einem Monat, beginnend ab der Veröffentlichung des Gemeinsamen Verschmelzungsplans im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, am Sitz der Gesellschaften einzusehen.

Die Hauptversammlung wurde einberufen, um nunmehr nach Ablauf der gesetzlichen Frist von mindestens einem Monat nach der Veröffentlichung des Gemeinsamen Verschmelzungsplans über dessen Annahme abzustimmen.

Nach Überprüfung der Richtigkeit der Tagesordnung und nach eingehender Beratung, fasste die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse in Einklang mit den jeweiligen Bestimmungen der Satzung und des Gesetzes:

#### *Erster Beschluss*

Die Hauptversammlung nimmt den Gemeinsamen Verschmelzungsplan vom 24. Juni 2015, der die Absorption der Château de Beggen Participations S.A., der Parc Helfent Participations S.A., der Alpha Real Estate S.à r.l. sowie der Beta Real Estate S.à r.l., als übertragende Gesellschaften, durch die LBBW Immobilien Luxembourg S.A., als übernehmende Gesellschaft vorsieht, ohne Vorbehalt an und beschließt dessen Umsetzung wie vorgesehen. Ungeachtet der im Gemeinsamen Verschmelzungsplan vorgesehenen Regelungen über den wirtschaftlichen Verschmelzungstichtag, bestimmt sich die Wirksamkeit der Verschmelzung gemäß Artikel 272 des Gesetzes auf den Tag der Beschlussfassung über die Versch-

melzung der beteiligten Gesellschaften durch die Hauptversammlung sämtlicher zu Verschmelzender Gesellschaften, also den der vorliegenden Beurkundung.

*Zweiter Beschluss*

Die Hauptversammlung erteilt den Organen die zu verschmelzenden Gesellschaften vollständige Entlastung.

*Dritter Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt, die Dokumente der zu verschmelzenden Gesellschaften nach der Auflösung der aufzunehmenden Gesellschaften während einer Dauer von fünf Jahren am Sitz der übernehmenden Gesellschaft aufzubewahren.

Dem Verwaltungsrat der übernehmenden Gesellschaft werden alle erforderlichen Rechte und Pflichten eingeräumt, um den Übergang der gesamten Aktiva und Passiva der aufzunehmenden Gesellschaften auf die übernehmende Gesellschaft durchführen zu können.

Nachdem alle Punkte der Tagesordnung abgehandelt waren und niemand mehr das Wort ergriff, beendete der Vorsitzende die Sitzung.

Die Erschienenen schätzen die Kosten, Gebühren und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde erwachsen, auf eintausend neunhundert Euro (1.900.- EUR).

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung durch die Notarin haben alle Erschienenen, alle der Notarin nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, die vorliegende Urkunde zusammen mit der Notarin unterschrieben.

Die unterzeichnete Notarin hat sich vergewissert, dass die Vorschriften der Artikel 261 ff sowie des Artikels 278 und ff des Gesetzes eingehalten wurden und erklärt, dass die Verschmelzung in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften beschlossen wurde.

Signé: C. Sailer, A. Schuth et J. Baden.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 10 septembre 2015. Relation: 2LAC/2015/20294. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165949/126.

(150183032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**Amherst S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.348.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par décision du 24 septembre 2015, a décidé d'accepter la démission de Jabir Chakib en tant que gérant de la Société, avec effet au 30 septembre 2015.

L'associé unique a décidé de nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société avec effet au 30 septembre 2015 et pour une durée indéterminée:

- Juliette Caliste, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Amherst S.à r.l.*

Référence de publication: 2015165952/16.

(150183458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**Amicorp Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 111.864.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2015.  
*Pour Amicorp Holding S.à r.l.*  
Julien François  
*Mandataire*

Référence de publication: 2015165953/13.

(150183370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**Streff - Data Protection Services (PSF) s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 5, rue Pierre Flammang.

R.C.S. Luxembourg B 11.477.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. Oktober 2015.  
Für gleichlautende Abschrift  
*Für die Gesellschaft*  
Maître Carlo WERSANDT  
*Notar*

Référence de publication: 2015165971/14.

(150182349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**Annecy Capital S.A. (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 151.530.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 22 septembre 2015*

Monsieur Javier ARELLANO né le 22/09/1973 à Cadiz (Espagne), avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé en tant que représentant permanent de la société FMS SERVICES S.A., en remplacement de Monsieur Hugues DUMONT.

*Pour la société*  
ANNECY CAPITAL S.A., SPF

Référence de publication: 2015165977/13.

(150183285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**Arroba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 63.384.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20 août 2015 à 10.30 heures au siège social de la société*

L'assemblée a accepté la démission de la société «AUDIEX S.A.» de son poste de commissaire aux comptes avec effet à ce jour.

Il a été décidé de nommer en remplacement au poste de commissaire aux comptes la société «FAJU INVEST S.A.» avec siège social à L-9991 Weiswampach, 2, Am Hook, représentée par Monsieur Ralf URFELS et inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° B158 261.

Son mandat, prendra effet à partir de ce jour et prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2018.

Pou extrait sincère et conforme  
Signature  
*Un administrateur*

Référence de publication: 2015165984/19.

(150183304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**Arrows S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 136.897.

En date du 15 septembre 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

## 1. Transfert du siège social:

L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, L-1651 Luxembourg, 11 avenue Guillaume à l'adresse suivante 74, rue de Merl L-2146 Luxembourg.

*Pour l'Administration*

Signature

Référence de publication: 2015165985/13.

(150183397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

**Aurea Finance Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 47.028.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à Steinsel le 2 octobre 2015 à 16 heures**Délibérations**Première résolution:*

L'assemblée ratifie l'élection de Stéphanie Weisse, demeurant professionnellement au 50 rue Basse, L-7307 Steinsel, au conseil d'administration pour un mandat qui viendra à échéance en 2016 à l'issue de l'assemblée générale d'approbation des comptes 2015.

Cette résolution est mise au vote et recueilli l'unanimité.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée ratifie la nomination de Stéphanie Weisse en tant qu'administrateur-délégué de la société en remplacement de Henri de Crouy-Chanel, démissionnaire.

Cette résolution est mise au vote et recueilli l'unanimité.

Référence de publication: 2015165990/18.

(150182884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

**Corridor Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 200.221.

## EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 29 septembre 2015 que la Société BRE/Management 7 S.A. a démissionné en tant que gérant de la Société avec effet au 29 septembre 2015.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la société BRE/Management 8 S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 35 Avenue Monterey, 2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 195.140, en tant que gérant unique de la Société, avec effet au 29 septembre 2015 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par la société BRE/Management 8 S.A. en qualité de gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 octobre 2015.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2015166053/20.

(150183187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.



**Compass Private Investments S.A. (FIS), Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 127.892.

—  
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 16 septembre 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Selina Elwell, avec adresse au 30, Kensington Church Street, W84HA Londres, Royaume-Uni
- Gilles Fossé, avec adresse au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg
- Philip Zarb Mizzi, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Philippe Palmans, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mars 2016 et qui se tiendra en 2016;

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de BDO Audit, avec adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg-Ville, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mars 2016 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166045/21.

(150183494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**BH Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.696.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166016/10.

(150182482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**Biscay Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 179.950.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015166017/10.

(150183732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**Bridgepoint Europe II Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 79.098.

—  
EXTRAIT

En date du 1<sup>er</sup> octobre 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2015, de Monsieur Michaël Goosse, ayant son adresse professionnelle au 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg, de son poste de gérant.

2. Nomination de Monsieur Nicolas Poncelet, né le 16 juin 1979 à Arlon, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015166020/16.

(150183065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**Crédit Agricole Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 91.986.

---

Le Conseil d'administration de la société, en sa réunion du 9 décembre 2014, a pris la résolution suivante:

- renouveler pour 2015 le mandat de réviseur d'entreprises de CAL confié à la société de révision de comptes Ernst & Young SA, Parc d'activité Syrdall, 7 à L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/10/2015

*Pour le Conseil d'administration*

Christian MOUFLE

*Secrétaire général*

Référence de publication: 2015166057/15.

(150183375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**CA Animation, Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 113.856.

---

Les comptes consolidés au 31/03/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2015166059/11.

(150183627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**Excelsa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1950 Luxembourg, 14, rue Auguste Lumière.

R.C.S. Luxembourg B 149.951.

---

In the year two thousand fifteen, on the thirtieth day of September.

before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "Excelsa S.A.", a société anonyme having its registered office in 14, rue Auguste Lumière, L - 1950 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register at section B, under number 149951, incorporated pursuant to a deed dated 9 December 2009 of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 80 of 12 January 2010, (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed dated 1 March 2010 of Maître Jean-Joseph Wagner, above named, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 907 of 30 April 2010.

The meeting is presided by Mr Efsio MURA, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Ekaterina DUBLET, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Efsio MURA, employee, residing professionally in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Amendment of article 3 of the by-laws related to the corporate object of the Company, which henceforth will read as follows:

**English version**

“ 3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in



any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may further invest in the acquisition of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

**3.2.** The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

**3.3.** The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

**3.4.** The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.”

#### French version

« **3.1.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut en outre investir dans l'acquisition d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

**3.2.** La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

**3.3.** La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

**3.4.** La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

#### 2. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed *ne varietur* by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

III. The present shareholders meeting has been convened by registered letter sent to all the shareholders on 18 September 2015.

IV. As appears from the attendance list, out of the six hundred and two thousand (602,000) class A shares and forty-eight thousand (48,000) class B shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each in issue, all in registered form, 606,033 (93.24%) shares are present or represented at the Meeting. The Chairman declares that the present Meeting was regularly convened, that the quorum required by article 67-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended is reached, and that the Meeting is therefore regularly constituted and can deliberate on all the items of the above named agenda.

After deliberation, the following sole resolution is taken unanimously:

#### *Sole resolution*

The meeting decides to amend article 3 of the by-laws related to the corporate object of the Company, which henceforth will read as follows:

“ **3.1.** The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may further invest in the acquisition of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

**3.2.** The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

**3.3.** The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

**3.4.** The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.”.

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Nothing else being on the Agenda, the meeting is thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trente septembre.

par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée,  
se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Excelsa S.A.», ayant son siège social à 14, rue Auguste Lumière, L - 1950 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B, sous le numéro 149951, constituée suivant acte reçu le 9 décembre 2009 par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 80 du 12 janvier 2010 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 1<sup>er</sup> mars 2010 suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 907 du 30 avril 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Efisio MURA, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Efisio MURA, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Modification de l'article 3 des statuts relatif à l'objet social de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

#### **Version anglaise**

“ **3.1.** The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may further invest in the acquisition of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

**3.2.** The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

**3.3.** The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

**3.4.** The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.”

#### **Version française**

« **3.1.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut en outre investir dans l'acquisition d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

**3.2.** La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

**3.3.** La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

**3.4.** La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

#### **2. Divers.**

II. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées ne varietur, par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

III. Que la présente Assemblée a été convoquée par des lettres recommandées envoyées à tous les actionnaires le 18 septembre 2015.

IV. Il ressort de la liste de présence que sur toutes les six cent deux mille (602.000) actions de catégorie A et quarante-huit mille (48.000) actions de catégorie B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune émises, toutes sous forme nominative, 606,033 (93.24%) sont présentes ou représentées à la présente assemblée. Le président déclare que la présente assemblée a été régulièrement convoquée, que le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales est atteint, et que par conséquent l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour pré-indiqué.

Après délibération, la résolution unique suivante est adoptée à l'unanimité:

#### *Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts relatif à l'objet social de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **3.1.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut en outre investir dans l'acquisition d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

**3.2.** La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

**3.3.** La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

**3.4.** La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. MURA, E. DUBLET, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 02 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/31590. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 octobre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015166161/214.

(150183390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**ECA Presse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1354 Luxembourg, 1, allée du Carmel.

R.C.S. Luxembourg B 152.569.

*Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 10 septembre 2015.*

Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 3, place d'Armes, L-1660 Luxembourg au 1 allée du Carmel, L-1354 Luxembourg et ceci avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015166162/11.

(150183269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**European Architectural Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 198.557.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 25 septembre 2015, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Sebastian Teter, avec adresse professionnelle au 1, Rondo ONZ, 35<sup>th</sup> Floor, 00-124 Varsovie, Pologne, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Krzysztof Krawczyk, avec adresse professionnelle au 1, Rondo ONZ, 35<sup>th</sup> Floor, 00-124 Varsovie, Pologne de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166149/15.

(150183495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**European Directories GP, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 181.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Octobre 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2015166152/13.

(150183029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**Dyamatos Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 57.310.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que Madame Anne-Sophie Chenot, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommée représentant permanent de Lux Business Management Sàrl en remplacement de Monsieur Christian KNAUFF qui occupait jusqu'alors cette fonction, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 Septembre 2015.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015166132/14.

(150183210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**E K Boutiques S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 48.046.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 juillet 2015*

Acceptation de la démission de Monsieur Eric HERREMANS en tant que Commissaire aux Comptes de la société, à la date de ce jour.

Acceptation de la nomination de EURAUDIT Sàrl, dont le siège social est au 16 Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 42.889 comme nouveau Commissaire aux Comptes de la société, avec effet ce jour. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2018.

Acceptation de la démission de BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 51.675 en tant que déléguée à la gestion journalière des affaires de la société.

*Pour la société*

E K BOUTIQUES SA

Référence de publication: 2015166133/17.

(150183502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**Droffic Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 161.949.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2015.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015166131/11.

(150182966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**Digital Services XVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 186.468.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1689 du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Digital Services XVIII S.à r.l.

Référence de publication: 2015166117/14.

(150182969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

**Digital Services XXXVI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 29.295,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 194.399.

EXTRAIT

I/ Il ressort d'un contrat de transfert de parts sociales exécuté avec effet au 30 septembre 2015 entre:

- Emerging Markets Online Food Delivery Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 175738,

et,

- Delivery Hero Holding GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), ayant son siège social à Mohrenstrasse 60, 101117 Berlin, Allemagne, et enregistrée auprès du Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg, sous le numéro HRB 135090 B,

que les quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (14.999) parts sociales ordinaires (stammanteile) et les quatorze mille vingt-trois (14.023) parts sociales de série A (anteile der Serie A) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, représentant 99,07 % du capital social de la Société, ont été transférées par Emerging Markets Online Food Delivery Holding S.à r.l., susnommée, à Delivery Hero Holding GmbH, susnommée.

II/ Il ressort également dudit contrat de transfert de parts sociales exécuté entre:

- Bambino 53. V V UG, une Unternehmergeellschaft, ayant son siège social à Johannisstrasse 20, 10117 Berlin, Allemagne, et enregistrée auprès du Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg, sous le numéro HRB 126893 B,

et,

- Delivery Hero Holding GmbH, susnommée,

qu'une (1) part sociale ordinaire (stammanteile) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00), représentant 0,003 % du capital social de la Société, ont été transférées par Bambino 53. V V UG, susnommée, à Delivery Hero Holding GmbH, susnommée.

III/ Il ressort également dudit contrat de transfert de parts sociales exécuté entre:

- Rocket Internet SE, une société anonyme européenne (Europäische Gesellschaft), ayant son siège social à Johannisstrasse 20, 10117 Berlin, Allemagne, et enregistrée auprès du Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg, sous le numéro HRB 165662 B,

et,

- Delivery Hero Holding GmbH, susnommée,

que les cent dix-huit (118) parts sociales de série A (anteile der Serie A) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, représentant 0,41 % du capital social de la Société, ont été transférées par Rocket Internet SE, susnommée, à Delivery Hero Holding GmbH, susnommée.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Delivery Hero Holding GmbH . . . . .	15.000 parts sociales ordinaires (stammanteile)
	14.141 parts sociales de série A (anteile der Serie A)
Wayra Deutschland GmbH . . . . .	154 parts sociales ordinaires (stammanteile)
Total . . . . .	<u>29.295</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Senningerberg, le 8 octobre 2015.

Pour extrait conforme  
ATOZ SA  
Aerogolf Center - Bloc B  
1, Heienhaff  
L-1736 Senningerberg  
Signature

Référence de publication: 2015166118/51.

(150183136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**Dometude MasterCo France Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 191.905.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par décision du 24 septembre 2015, a décidé d'accepter la démission de Jabir Chakib en tant que gérant de la Société, avec effet au 30 septembre 2015.

L'associé unique a décidé de nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société avec effet au 30 septembre 2015 et pour une durée indéterminée:

- Juliette Caliste, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Dometude MasterCo France Property S.à r.l.*

Référence de publication: 2015166119/16.

(150183686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**Fiduo, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 56.248.

—  
*Extrait du procès-verbal l'assemblée générale du 18 juin 2015*

L'assemblée constate que les mandats des administrateurs sont arrivés à échéance et décide de renouveler, pour une durée de 6 ans, les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Philippe SLENDZAK, demeurant au 10, avenue des Nations, F-57970 Yutz;

- Monsieur Aloyse SCHERER, demeurant 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg;

- Madame Sylviane COURTOIS, demeurant 3, rue du Château, B-6700 Arlon.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2021.

L'assemblée constate que le mandat du commissaire aux comptes de Madame Patrizia FERRON est arrivé à échéance et décide de ne pas le renouveler. L'assemblée décide de confier le mandat de commissaire aux comptes à Madame Susanna FERRON demeurant, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 5, Kalchesbruck, L-1852 Luxembourg, pour une durée d'un an.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2016.

L'assemblée constate que le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société RSM AUDIT Luxembourg S.à r.l., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B113621, est arrivé à échéance et décide de ne pas le renouveler.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philippe SLENDZAK  
*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2015166192/25.

(150182936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**Fiebre Cubana ASBL, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-5515 Remich, 21, rue Anny Blau.

R.C.S. Luxembourg F 10.542.

---

**STATUTS**

Les soussignés,

Diane Seiler, épouse Marin Turcaz, employée, de nationalité luxembourgeoise, résidant 21, rue Anny Blau, 5515 Remich, Grand Duché de Luxembourg;

Gustavo Marin Turcaz, musicien, de nationalité cubaine, résidant à 21, rue Anny Blau, 5515 Remich, Grand Duché de Luxembourg;

Marc Muller, musicien, de nationalité française, résidant à 33, rue des Mésanges, 57860 Montois-la-Montagne, France; créent par la présente une association sans but lucratif, de durée illimitée, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

**Dénomination, Siège, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination «Fiebre Cubana ASBL». Elle a son siège à 21, rue Anny Blau, 5515 Remich, Grand Duché de Luxembourg.

**Art. 2.** Fiebre Cubana ASBL est une organisation qui se veut de promouvoir la culture cubaine et l'identité cubaine sous tous ses angles. L'association a pour objet de:

- Promouvoir des événements culturels et sociaux;
- Promouvoir des activités récréatives et culturelles;
- Promouvoir la culture cubaine par le biais de la danse, de la musique et de la langue espagnole;
- Regrouper des personnes de toutes nationalités désireuses de connaître la culture cubaine;
- Promouvoir des activités liés à la danse, la musique et la culture cubaine pour les adultes et les enfants;
- Proposer des activités liés à la culture cubaine comme la danse, la musique, la langue espagnole;
- Favoriser les contacts sociaux entre étrangers et autochtones.

**Art. 3.** L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique, religieuse et raciale.

**Membres, Cotisations**

**Art. 4.** Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande écrite ou verbale.

**Art. 5.** Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 1 mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

**Art. 6.** Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

**Art. 7.** Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

**Art. 8.** La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut cependant pas être supérieure à 50 euros.

**L'assemblée générale**

**Art. 9.** L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres âgées de 16 ans au moins le jour de l'assemblée générale, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres âgées de 16 ans au moins le demandent par écrit au conseil d'administration.

**Art. 10.** La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre ou email missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

**Art. 11.** Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres, âgées de 16 ans au moins, figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

**Art. 12.** L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et règlement interne;
- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;

- montant de la cotisation pour l'année suivante;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

**Art. 13.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres âgés de 16 ans au moins. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres âgés de 16 ans au moins ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres âgés de 16 ans au moins sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres âgés de 16 ans au moins présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres âgés de 16 ans au moins ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

**Art. 14.** Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration qui le fait alors approuver par l'assemblée générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

**Art. 15.** Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par affichage au siège.

#### **Le conseil d'administration**

**Art. 16.** Tous les membres sortants du conseil d'Administration sont rééligibles. Le conseil d'administration se compose d'au moins quatre membres dont un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. Le nombre des membres du conseil d'administration est limité à 3. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants: le président préside l'Assemblée Générale, le vice-président soutient le président et prend son intérim en cas d'absence du président, le secrétaire est responsable de la communication avec les membres de l'Association et les contacts tiers, le trésorier gère les comptes.

Pour siéger au conseil d'administration, il faut être adulte, résider depuis au moins cinq ans au Grand Duché de Luxembourg, ainsi que d'être d'origine cubaine.

**Art. 17.** Le conseil d'administration, qui se réunit sur convocation de son président, du vice-président, ou d'au moins trois de ses membres, ne peut valablement délibérer que si la moitié plus un de ses membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.

**Art. 18.** Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence.

**Art. 19.** Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, deux signatures de membres en fonction sont nécessaires, dont obligatoirement celle du président, sauf procuration émise par celui-ci.

#### **Comptes, Budget, Dissolution**

**Art. 20.** Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes.

Afin d'examen, l'assemblée désigne un ou deux réviseur(s) de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

**Art. 21.** En cas de liquidation les biens sont affectés à une organisation ayant des buts similaires.

#### **Divers**

**Art. 22.** La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

**Art. 23.** Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres;

- les subsides et subventions;
- les dons ou legs en sa faveur;
- les bénéficiaires d'événements organisés par l'association ou issue de son activité détaillée dans l'article 2.

**Art. 24.** Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé lors de la dernière assemblée générale.

Acte sous seing privé

Ainsi fait à Remich, Grand Duché de Luxembourg, le 7 Octobre 2015.

Diane Seiler, ép. Marin Turcaz / Gustavo Marin Turcaz / Bryan Seiler Fernandes / Marc Muller  
*Les membres fondateurs*

Référence de publication: 2015166194/119.

(150183291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**Filuxim Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 128.534.

Il résulte d'une résolution écrite de l'associé unique en date du 28 septembre 2015 que le siège social est transféré avec effet immédiat de L-1512 Luxembourg, 25, rue Federspiel à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 octobre 2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2015166196/13.

(150182983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**Fabe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 175.297.

*Extrait des décisions prises par les associés en date du 17 août 2015*

1. M. Julien NAZEYROLLAS a démissionné de son mandat de gérant.
2. Mme Valérie PECHON a démissionné de son mandat de gérant
3. M. David SANA, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1974 à Forbach (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
4. M. Louis WALLERAND, administrateur de sociétés, né le 15 janvier 1986 à Saint-Saulve (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme  
*Pour Fabe S.à r.l.*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2015166187/20.

(150183311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**Famosa Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 152.559.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Maître Léonie GRETHEN

*Notaire*

Référence de publication: 2015166188/12.

(150183067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**Famhold S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 64.315.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2015166211/11.

(150183169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**Famhold S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 64.315.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2015166212/11.

(150183170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**FDM M Lux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 200.530.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le trente septembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société par actions simplifiée de droit français dénommée «FdM Management SAS», avec siège social en France, 10 avenue Kléber, 75116 Paris, immatriculée au RCS PARIS, sous le N° 807 648 936,

ici représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 septembre 2015.

Laquelle procuration restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur, la location et la gestion et la réalisation de tous immeubles pour compte propre, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra faire en outre toutes opérations, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «FDM M Lux»

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500 €), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 €) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

En cas de pluralité de gérants, la société est, vis-à-vis des tiers, valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.



### *Souscription et libération*

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, à savoir la société «FdM Management SAS», précitée, laquelle les a intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 12 500 (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence ce jour et finit le trente et un décembre 2015.

### *Evaluation des frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution à EUR 1.500.- .

### *Résolutions de l'associé unique*

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- 1) La Société est gérée par quatre (4) gérants
- 2) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - a) Madame Alice Lombard, née le 28 mai 1966 à Paris, domiciliée professionnellement 10, Avenue Kléber, F-75016 Paris.
  - b) Monsieur Oronzo LIOTINO, né le 23 mars 1958 à Sammichele di Bari (BA) Italie, domicilié professionnellement à L-1840 Luxembourg, 38, bd Joseph II.
  - c) Monsieur Jacques RECKINGER, né le 14 mars 1965 à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, bd Joseph II.
  - d) Monsieur Dominique Ozanne, né le 1<sup>er</sup> juillet 1978 à Paris 14<sup>ème</sup>, France, domiciliée professionnellement au 10, Avenue Kléber, F-75016 Paris.

Ils ont les pouvoirs prévus à l'article 12 des statuts.

- 3) Les gérants pourront nommer des agents, directeurs et fondés de pouvoir et détermineront leurs pouvoirs.
- 4) Le siège social de la société est fixé à Luxembourg, 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 2 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/31688. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166213/111.

(150183622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

### **Feldberg (Deutschland) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166214/10.

(150183157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**Faïence S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 31.105.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015.*

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31.12.2015 le conseil d'administration est représenté par:

- M. Bob Faber, expert-comptable, né le 15 mai 1964 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, administrateur unique.

Interaudit S. à r.l. 37 rue des Scillas, L-2529 Luxembourg est reconduit dans sa fonction de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31.12.2015.

Luxembourg, le 02 octobre 2015.

Pour avis sincère et conforme

Paddock Corporate Services

Référence de publication: 2015166208/17.

(150183435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**Fresia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 184.214.

—  
L'an deux mille quinze, le deux octobre

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «FRESIA S.A.», une société anonyme, ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, Rue de la Vallée, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 184.214, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem le 23 janvier 2014, publié au Mémorial C n°855 du 3 avril 2014.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Steve GOUVEIA RELUZ, employé privé, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 42, Rue de la Vallée.

Le président désigne comme scrutatrice Madame Fabienne LENTZ, employée privée, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 42, Rue de la Vallée.

Le président désigne comme secrétaire Madame Andreia ALVES, employée privée, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 42, Rue de la Vallée.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs
3. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société à responsabilité limitée «MAYFAIR TRUST S.à r.l.» ayant son siège social à L-7257 Walferdange, 2, Millewee, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.769.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Gouveia Reluz, F. Lentz, A. Alves, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 octobre 2015. Relation: EAC/2015/23031. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 07 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166222/61.

(150183430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**FSS Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 140.343.

---

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FSS Luxembourg I S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015166223/11.

(150183114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**Intelsat Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.954.

---

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 18 septembre 2015 que Madame Mirjana Hervy, née le 6 janvier 1963 à Polaca, Croatie et demeurant au 6, rue le Paix, 57100 Thionville, France a été nommée administrateur avec effet au 10 août 2015 pour une durée se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2015.

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Michael McDonnell,
- Franz Russ,
- Michelle Bryan, et
- Mirjana Hervy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166311/19.

(150183384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**Fulcrum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 52.765.

---

Les comptes annuels au 31 Mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FULCRUM S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015166224/11.

(150183271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**Ingénierie Conseil Formation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 49.687.

---

Les comptes annuels au 31/03/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2015166310/10.

(150183733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**Intelsat Jackson Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.959.

---

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 18 septembre 2015 que Madame Mirjana Hervy, née le 6 janvier 1963 à Polaca, Croatie et demeurant au 6, rue le Paix, 57100 Thionville, France a été nommée administrateur avec effet au 10 août 2015 pour une durée se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2015.

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Michael McDonnell,
- Franz Russ,
- Michelle Bryan, et
- Mirjana Hervy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166312/19.

(150183385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**J. Hirsch & Co International, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 102.323.

---

*Extrait des résolutions de l'associé unique prises au siège social en date du 08 octobre 2015*

Renouvellement des mandats des gérants de Monsieur Marc Libouton et Monsieur Jean-Pierre Verlaine pour une durée de trois ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2018.

Nomination, au poste de commissaire aux comptes, Engelwood Management & Consulting, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 3/A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et enregistrée au registre du commerce

de Luxembourg sous le numéro RCS B 178071, pour une durée de trois ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

J. Hirsch & Co International

Référence de publication: 2015166325/18.

(150183584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**J&D Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4831 Rodange, 279, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 175.699.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015166326/10.

(150182002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**Intu Zaragoza S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 193.089.

*Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 30 septembre 2015*

En date du 30 septembre 2015, l'associé unique a décidé comme suit:

- D'accepter la nomination de Monsieur Hoang Duy Xavier NGUYEN, né le 23 juillet 1988 à Sartrouville, France, ayant son adresse professionnelle au 40 Portman Square, Londres W1H 6LT, Royaume-Uni, en qualité de gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- D'accepter la nomination de Monsieur Jean-Christophe GLADEK, né le 10 avril 1982 à Mont Saint Martin, France, ayant son adresse professionnelle au 10-12 Boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- D'accepter la démission de Mademoiselle Julie MOORHOUSE de sa fonction de gérant de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Pour extrait analytique conforme

Référence de publication: 2015166293/20.

(150182981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**Intu Zaragoza Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 193.114.

*Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 30 septembre 2015*

En date du 30 septembre 2015, l'associé unique a décidé comme suit:

- D'accepter la nomination de Monsieur Hoang Duy Xavier NGUYEN, né le 23 juillet 1988 à Sartrouville, France, ayant son adresse professionnelle au 40 Portman Square, Londres W1H 6LT, Royaume-Uni, en qualité de gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- D'accepter la nomination de Monsieur Jean-Christophe GLADEK, né le 10 avril 1982 à Mont Saint Martin, France, ayant son adresse professionnelle au 10-12 Boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- D'accepter la démission de Mademoiselle Julie MOORHOUSE de sa fonction de gérant de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Pour extrait analytique conforme

Référence de publication: 2015166292/20.

(150183004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**Investec Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 162.485.

---

Les Comptes annuels au 31 Mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Octobre 2015.

INVESTEC ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Johan Schreuder / Sonya Slater

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015166295/13.

(150182838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**Intelsat Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.970.

---

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 18 septembre 2015 que Madame Mirjana Hervy, née le 6 janvier 1963 à Polaca, Croatie et demeurant au 6, rue le Paix, 57100 Thionville, France a été nommée administrateur avec effet au 10 août 2015 pour une durée se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2015.

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Michael McDonnell,
- Franz Russ,
- Michelle Bryan, et
- Mirjana Hervy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166291/19.

(150183383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**JCF III Eurovita Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 355.102,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 181.792.

---

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of September.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

JCF III Europe S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 161.027,

here represented by Gersende Masfayon, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of JCF III Eurovita Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 181.792, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître



Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, on 18 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 33 on 4 January 2014 (hereafter the “Company”). The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of the notary Maître Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 12 May 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2034 on 11 August 2015.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company, has required the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder, having reviewed the interim financial statements of the Company, resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of forty-eight thousand nine hundred and forty-four euro (EUR 48,944.-) in order to reduce it from its present amount of four hundred and four thousand forty-six euros (EUR 404,046) represented by forty million four hundred and four thousand six hundred (40,404,600) shares of various classes with a par value of one cent (EUR 0.01.-) each to three hundred and fifty-five thousand one hundred and two euro (EUR 355,102) through the redemption and cancellation of (i) four million six hundred and forty-nine thousand six hundred and eighty (4,649,680) class A9 shares, (ii) ninety-seven thousand eight hundred and eighty-eight (97,888) class M9 shares and (iii) one hundred and forty-six thousand eight hundred and thirty-two (146,832) class G9 shares of the Company.

The Sole Shareholder acknowledges and approves that the redemption price payable by the Company to the Sole Shareholder as a result of the above capital reduction and in accordance with article 7 of the Company’s articles of association shall amount to three million five hundred thousand euro (EUR 3,500,000.-) (the “Redemption Price”).

Evidence of the availability of sufficient distributable reserves and/or profit to proceed with the above has been provided to the notary.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company's share capital is set at three hundred and fifty-five thousand one hundred and two euros (EUR 355,102) represented by thirty-five million five hundred and ten thousand two hundred (35,510,200) shares of various classes with a par value of one cent (EUR 0.01) each. The shares of the Company are split among the following classes:

ordinary shares

- one million one hundred and eighty-seven thousand five hundred (1,187,500) class A1 shares (the “Class A1 Shares”);
- four million six hundred and forty-nine thousand five hundred and eighty-five (4,649,585) class A2 shares (the “Class A2 Shares”);
- four million six hundred and forty-nine thousand five hundred and eighty-five (4,649,585) class A3 shares (the “Class A3 Shares”);
- four million six hundred and forty-nine thousand five hundred and eighty-five (4,649,585) class A4 shares (the “Class A4 Shares”);
- four million six hundred and forty-nine thousand five hundred and eighty-five (4,649,585) class A5 shares (the “Class A5 Shares”);
- four million six hundred and forty-nine thousand five hundred and eighty-five (4,649,585) class A6 shares (the “Class A6 Shares”);
- four million six hundred and forty-nine thousand five hundred and eighty-five (4,649,585) class A7 shares (the “Class A7 Shares”);
- four million six hundred and forty-nine thousand six hundred and eighty (4,649,680) class A8 shares (the “Class A8 Shares”);

matched shares

- twenty-five thousand (25,000) class M1 shares (the “Class M1 Shares”);
- ninety-seven thousand eight hundred and eighty-six (97,886) class M2 shares (the “Class M2 Shares”);
- ninety-seven thousand eight hundred and eighty-six (97,886) class M3 shares (the “Class M3 Shares”);
- ninety-seven thousand eight hundred and eighty-six (97,886) class M4 shares (the “Class M4 Shares”);
- ninety-seven thousand eight hundred and eighty-six (97,886) class M5 shares (the “Class M5 Shares”);
- ninety-seven thousand eight hundred and eighty-six (97,886) class M6 shares (the “Class M6 Shares”);
- ninety-seven thousand eight hundred and eighty-six (97,886) class M7 shares (the “Class M7 Shares”);
- ninety-seven thousand eight hundred and eighty-eight (97,888) class M8 shares (the “Class M8 Shares”);

grant shares

- thirty-seven thousand five hundred (37,500) class G1 shares (the “Class G1 Shares”);
- one hundred and forty-six thousand eight hundred and twenty-nine (146,829) class G2 shares (the “Class G2 Shares”);
- one hundred and forty-six thousand eight hundred and twenty-nine (146,829) class G3 shares (the “Class G3 Shares”);

- one hundred and forty-six thousand eight hundred and twenty-nine (146,829) class G4 shares (the “Class G4 Shares”);
- one hundred and forty-six thousand eight hundred and twenty-nine (146,829) class G5 shares (the “Class G5 Shares”);
- one hundred and forty-six thousand eight hundred and twenty-nine (146,829) class G6 shares (the “Class G6 Shares”);
- one hundred and forty-six thousand eight hundred and twenty-nine (146,829) class G7 shares (the “Class G7 Shares”);
- one hundred and forty-six thousand eight hundred and thirty-two (146,832) class G8 shares (the “Class G8 Shares”).

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders. Each of the above three classes of shares (A, M and G) shall be referred to as a “Class of Shares”.

#### *Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 17 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 17.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

After allocation to the statutory reserve, the shareholders shall determine how the remainder of the annual net profit will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders, in each case subject to the provisions hereof and the terms of the Agreement.

In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed among all Classes of Shares (A, M and G) and within each Class of Shares in the following order of priority:

- first, each share of class 1 within such Class of Shares (if any) shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point sixty-five per cent (0.65%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each share of class 2 within such Class of Shares (if any) shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each share of class 3 within such Class of Shares (if any) shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each share of class 4 within such Class of Shares (if any) shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each share of class 5 within such Class of Shares (if any) shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each share of class 6 within such Class of Shares (if any) shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each share of class 7 within such Class of Shares (if any) shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each share of class 8 within such Class of Shares (if any) shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such share, (together the “Profit Entitlement”); and any remaining amount to be distributed after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the shares forming the then last outstanding sub-class of shares in numerical order.

Between the different Classes of Shares, any distribution shall be allocated and made in accordance with the provisions of Article 18 and the Agreement.

The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

The share premium is freely distributable to the shareholders by the shareholders' meeting or by the board of managers”.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with Us the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L’an deux mille quinze, le vingt-cinq septembre.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

JCF III Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.027,

ici représentée par Gersende Masfayon, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée sous seing privé.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de JCF III Eurovita Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.792, constituée en date du 18 novembre 2013 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°33, le 4 janvier 2014 (ci-après, la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 12 mai 2015 suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2034 en date du 11 août 2015.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant de prendre les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique, après avoir examiné les comptes intermédiaires de la Société, décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de quarante-huit mille neuf cent quarante-quatre euros (EUR 48.944) afin de le réduire de son montant actuel de quatre cent quatre mille quarante-six euros (EUR 404.046) représenté par quarante millions quatre cent quatre mille six cents (40.404.600) parts sociales de différentes catégories d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune jusqu'à trois cent cinquante-cinq mille cent deux euros (EUR 355.102) par l'annulation de (i) quatre millions six cent quarante-neuf mille six cent quatre-vingts (4.649.680) parts sociales de classe A9, (ii) quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-huit (97.888) parts sociales de classe M9 et (iii) cent quarante-six mille huit cent trente-deux (146.832) parts sociales de classe G9 de la Société.

L'Associé Unique reconnaît et approuve que le prix de rachat payable par la Société à l'Associé Unique en conséquence de la réduction de capital social ci-dessus exposée et conformément à l'article 7 des statuts de la Société doit s'élever à trois millions cinq cents mille euros (EUR 3.500.000) (le «Prix de Rachat»).

La preuve de l'existence et de la disponibilité de réserves et/ou de bénéfices distribuables en quantité suffisante afin de permettre la réalisation des opérations ci-dessus exposées a été fournie au notaire.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trois cent cinquante-cinq mille cent deux euros (EUR 355.102) représenté par trente-cinq millions cinq cent dix mille deux cents (35.510.200) parts sociales, d'une valeur d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune. Les parts sociales de la Société sont réparties entre les classes suivantes:

##### Parts sociales ordinaires

- un million cent quatre-vingt-sept mille cinq cent (1.187.500) parts sociales de classe A1 (les «Parts Sociales de Classe A1»);
- quatre million six cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-cinq (4.649.585) parts sociales de Classe A2 (les «Parts Sociales de Classe A2»);
- quatre million six cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-cinq (4.649.585) parts sociales de Classe A3 (les «Parts Sociales de Classe A3»);
- quatre million six cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-cinq (4.649.585) parts sociales de Classe A4 (les «Parts Sociales de Classe A4»);
- quatre million six cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-cinq (4.649.585) parts sociales de Classe A5 (les «Parts Sociales de Classe A5»);
- quatre million six cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-cinq (4.649.585) parts sociales de Classe A6 (les «Parts Sociales de Classe A6»);
- quatre million six cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-cinq (4.649.585) parts sociales de Classe A7 (les «Parts Sociales de Classe A7»);
- quatre million six cent quarante-neuf mille six cent quatre-vingt (4.649.680) parts sociales de Classe A8 (les «Parts Sociales de Classe A8»);

##### Parts sociales associées

- vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de Classe M1 (les «Parts Sociales de Classe M1»);
- quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-six (97.886) parts sociales de Classe M2 (les «Parts Sociales de Classe M2»);
- quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-six (97.886) parts sociales de Classe M3 (les «Parts Sociales de Classe M3»);

- quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-six (97.886) parts sociales de Classe M4 (les «Parts Sociales de Classe M4»);
- quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-six (97.886) parts sociales de Classe M5 (les «Parts Sociales de Classe M5»);
- quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-six (97.886) parts sociales de Classe M6 (les «Parts Sociales de Classe M6»);
- quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-six (97.886) parts sociales de Classe M7 (les «Parts Sociales de Classe M7»);
- quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-huit (97.888) parts sociales de Classe M8 (les «Parts Sociales de Classe M8»);

#### Parts sociales d'attribution

- trente-sept mille cinq cent (37.500) parts sociales de Classe G1 (les «Parts Sociales de Classe G1»);
- cent quarante-six mille huit cent vingt-neuf (146.829) parts sociales de Classe G2 (les «Parts Sociales de Classe G2»);
- cent quarante-six mille huit cent vingt-neuf (146.829) parts sociales de Classe G3 (les «Parts Sociales de Classe G3»);
- cent quarante-six mille huit cent vingt-neuf (146.829) parts sociales de Classe G4 (les «Parts Sociales de Classe G4»);
- cent quarante-six mille huit cent vingt-neuf (146.829) parts sociales de Classe G5 (les «Parts Sociales de Classe G5»);
- cent quarante-six mille huit cent vingt-neuf (146.829) parts sociales de Classe G6 (les «Parts Sociales de Classe G6»);
- cent quarante-six mille huit cent vingt-neuf (146.829) parts sociales de Classe G7 (les «Parts Sociales de Classe G7»);
- cent quarante-six mille huit cent trente-deux (146.832) parts sociales de Classe G8 (les «Parts Sociales de Classe G8»);

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés. Il sera fait référence à chacune des trois classes de parts sociales ci-dessus (A, M et G) comme étant une «Classe de Parts Sociales.»

#### *Troisième résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 17.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Une fois l'allocation au fond de réserve effectuée, les associés décideront de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté par l'allocation de l'entière ou d'une partie dudit reste à une réserve ou à un compte de provisions, par son report à l'exercice social suivant ou par la distribution de celui-ci ainsi que de tout profit reporté, réserves distribuables et primes d'émission aux associés, dans chaque cas sous réserve des dispositions des présents statuts et des termes du Pacte.

Pour ce qui est de chaque distribution de dividende, le montant alloué à cet effet devra être distribué entre toutes les Classes de Parts Sociales (A, M et G) et au sein de chaque Classe de Parts Sociales dans l'ordre de priorité suivant:

- premièrement, chaque part sociale de classe 1 au sein d'une Classe de Parts Sociales (si applicable) sera en droit de se voir distribuer un dividende pour un montant de zéro virgule soixante-cinq pourcent (0,65%) de la valeur nominale de cette part sociale par an, ensuite

- chaque part sociale de classe 2 au sein d'une Classe de Parts Sociales (si applicable) sera en droit de se voir distribuer un dividende pour un montant de zéro virgule soixante pourcent (0,60%) de la valeur nominale de cette part sociale par an, ensuite

- chaque part sociale de classe 3 au sein d'une Classe de Parts Sociales (si applicable) sera en droit de se voir distribuer un dividende pour un montant de zéro virgule cinquante-cinq pourcent (0,55%) de la valeur nominale de cette part sociale par an, ensuite

- chaque part sociale de classe 4 au sein d'une Classe de Parts Sociales (si applicable) sera en droit de se voir distribuer un dividende pour un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale de cette part sociale par an, ensuite

- chaque part sociale de classe 5 au sein d'une Classe de Parts Sociales (si applicable) sera en droit de se voir distribuer un dividende pour un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale de cette part sociale par an, ensuite

- chaque part sociale de classe 6 au sein d'une Classe de Parts Sociales (si applicable) sera en droit de se voir distribuer un dividende pour un montant de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale de cette part sociale par an, ensuite

- chaque part sociale de classe 7 au sein d'une Classe de Parts Sociales (si applicable) sera en droit de se voir distribuer un dividende pour un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale de cette part sociale par an, ensuite

- chaque part sociale de classe 8 au sein d'une Classe de Parts Sociales (si applicable) sera en droit de se voir distribuer un dividende pour un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale de cette part sociale par an, (ensemble, «Droit au Profit»); et

tout montant restant à distribuer après l'allocation effectuée selon le Droit au Profit sera intégralement alloué aux parts sociales constituant à ce moment la dernière sous-classe de parts sociales subsistante dans l'ordre croissant.

Entre les différentes Classes de Parts Sociales, toute distribution sera allouée et effectuée conformément aux dispositions de l'Article 18 et du Pacte.

Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

La prime d'émission est librement distribuable aux associés par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom de famille, son prénom, son statut civil et son adresse, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. MASFAYON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 septembre 2015. Relation: EAC/2015/22498. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015166333/263.

(150183173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**JB Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8028 Strassen, 32, rue Mathias Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 163.396.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015166331/10.

(150183731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**Jängi Kremer & Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1852 Luxembourg, 1, rue Kalchesbruck.

R.C.S. Luxembourg B 46.243.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015166327/10.

(150183088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**Jubilee Star Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 173.366.

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Jubilee Star Vermögensverwaltungs GmbH, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung, incorporated and existing under the law of Germany, having its registered office at Kopenhagener Strasse 10, D-65552 Limburg/Lahn, Germany and registered with the German Handelsregister Amtsgericht München, under the number HR 200741,



here represented by its sole manager Mr. Mark NIU, private employee, with professional address at 20 Pacifica, Suite 1000, 92618 Irvine, USA.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) existing under the name of "Jubilee Star Lux S.à r.l." (the “Company”), with registered office at 56, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés, under number B 173.366, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on November 26<sup>th</sup> 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 182 dated January 24<sup>th</sup>, 2013. The Articles of Association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Pierre Probst, notary residing in Ettelbruck, Grand-Duchy of Luxembourg on August 22<sup>nd</sup>, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2999 dated October 17<sup>th</sup>, 2014.

- The Company's capital is currently set at thirty thousand United States Dollars (USD 30,000), represented by thirty thousand (30,000) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

*Agenda:*

1. Transfer of the Company's registered office to 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg and subsequent amendment of article 4, first sentence, of the articles of association of the Company;
2. Revocation of Mr Ulrich BINNINGER and Mr Armin LANG as managers of the Company;
3. Appointment of Mr Mark NIU as sole manager of the company;
4. Miscellaneous.

The sole shareholder has then requested the undersigned notary to state that:

*First resolution*

The sole shareholder decides to transfer the registered office of the Company from its current address 56, route de Trèves, L-2633 Senningerberg to 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, with immediate effect and subsequent amendment of article 4, first sentence, of the articles of incorporation, which should be read as follows:

“ **Art. 4. (first sentence).** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.”

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to revoke Mr Ulrich BINNINGER and Mr Armin LANG as managers of the Company with immediate effect and resolves to give them discharge for their duty since their appointment until the date of their revocation.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Mark NIU, private employee, born on 25 February 1972 in California, USA, residing professionally at 20 Pacifica, Suite 1000, 92618 Irvine, California, USA, as sole manager of the company with immediate effect.

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le douze août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:



Jubilee Star Vermögensverwaltungs GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand ayant son siège social au Kopenhagener Strasse 10, D-65552 Limburg/Lahn, Allemagne et enregistrée auprès du Handelsregister Amtsgericht München, sous le numéro HRB 200741,

ici représentée par son gérant unique M. Mark NIU, employé privé, avec adresse professionnelle au 20 Pacifica, Suite 1000, 92618 Irvine, Californie, Etats-Unis d'Amérique.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "Jubilee Star Lux S.à r.l." (la "Société"), avec siège social au 56, route de Trèves, L-2633 Senningerberg Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro 173.366, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 26 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 182 du 24 janvier 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck en date du 22 août 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2999 du 17 octobre 2014.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à trente mille US Dollar (USD 30.000.-), représenté par trente mille (30.000) parts sociales de un US Dollar (USD 1.-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

#### *Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la Société au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg et modification subséquente de l'article 4, première phrase, des statuts de la Société;
2. Révocation de Monsieur Ulrich BINNINGER et Monsieur Armin LANG en tant que gérants de la Société;
3. Nomination de Monsieur Mark NIU en tant que gérant unique de la société;
4. Divers.

L'associée unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, à savoir 56, route de Trèves, L-2633 Senningerberg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet immédiat et de modifier l'article 4, première phrase, des statuts qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 4. (première phrase).** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

#### *Deuxième résolution*

L'Associée Unique décide de révoquer Monsieur Ulrich BINNINGER et de Monsieur Armin LANG, en tant que gérants de la Société, avec effet immédiat et de leur accorder décharge de leur fonction depuis leur nomination jusqu'à la date de leur révocation.

#### *Troisième résolution*

L'Associée Unique décide de nommer Monsieur Mark NIU, employé privé, né le 25 février 1972 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 20 Pacifica, Suite 1000, 92618 Irvine, Californie, Etats-Unis d'Amérique en tant que gérant unique pour une durée indéterminée avec effet immédiat.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros (1.200,- EUR).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Niu et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 17 août 2015. 2LAC/2015/18763. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur ff.* (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166328/119.

(150183143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**IRERE LUXEMBOURG (Romania), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 139.309.

---

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015166316/9.

(150182912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**IPC Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 173a, rue du Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 154.471.

---

*Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 01/10/2015*

L'assemblée générale extraordinaire accepte la démission de Monsieur Ciprian Moga comme administrateur et nomme nouveau administrateur Madame Dentz Valérie, née le 03 novembre 1967, domicilié à L-2440 Luxembourg, 173a, rue du Rollingergrund avec effet immédiat au 1<sup>er</sup> octobre 2015.

L'assemblée générale extraordinaire accepte la démission de Monsieur Jacques Leloup comme administrateur et nomme nouveau administrateur Madame Nelly Schmit, née le 23 mai 1949, domicilié professionnellement à L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie avec effet immédiat au 1<sup>er</sup> octobre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Référence de publication: 2015166315/18.

(150182864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**JPS Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9907 Troisvierges, 51, rue d'Asselborn.

R.C.S. Luxembourg B 200.551.

---

**STATUTS**

L'an deux mille quinze, le cinquième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur SOMMER Jean-Pierre, indépendant, né le 21 décembre 1965 à Watermael-Boitsfort, demeurant à B-6920 WELLIN Fays-Famenne 132;

2. Madame VONCK Michèle, employée, née le 21 janvier 1960 à Blankenberge, demeurant à B-5170 PROFONDE-VILLE Chemin des Mésanges 31/24 bte 3,

3. Mademoiselle SOMMER Samantha, employée, née le 21 avril 1994 à Uccle, demeurant à B-6920 WELLIN Fays-Famenne 132, ici représenté par Monsieur SOMMER Jean-Pierre, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 5 octobre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant, les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme mentionné ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

## Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de transports nationaux et internationaux de marchandises par route avec véhicules de moins de 3,5 tonnes.

La Société aura également pour objet le transport ADR colis, citerne, le transport express, l'agent de logistique transport routier, le consultant en solutions logistique, l'affréteur de transport routier, le commissionnaire de transport routier, l'agent de routage, le déclarant en douane, les services d'emballage et de pré-expéditions, le conseiller commercial, le délégué technico-commercial.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination sociale de «JPS Transports S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Troisvierges.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

**Art. 11.** La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Associés ou non, salariés ou gratuits, nommé par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

**Art. 14.** Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

**Art. 16.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 17.** Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

**Art. 20.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

*Disposition transitoire:*

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

*Souscription et libération:*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés, représentés comme mentionné ci-avant, déclarent souscrire cent (100) parts sociales comme suit:

- Monsieur Jean-Pierre SOMMER, pré-qualifié,	
Quatre-vingt-dix parts . . . . .	90 parts
- Madame Michèle VONCK, pré-qualifiée,	
Cinq parts . . . . .	5 parts
- Madame Samantha SOMMER, pré-qualifiée,	
Cinq parts . . . . .	5 parts
TOTAL: Cent parts sociales . . . . .	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Evaluation des Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille Euros (EUR 1.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre de gérant est fixé à un;
- 2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur SOMMER Jean-Pierre, indépendant, né le 21 décembre 1965 à Watermael-Boitsfort, demeurant à B-6920 WELLIN Fays-Famenne 132

- 3.- Le siège social de la société est fixé à L-9907 Troisvierges, 51, rue d'Asselborn.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les parties comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la société, celles-ci doivent être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social tel que modifié ci-dessus, ce qui est expressément reconnu par les parties comparantes.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-P. SOMMER, M. VONCK, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 07 octobre 2015. Relation: DAC/2015/16644. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

*Le Receveur (signé):* THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 09 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166339/175.

(150184178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

**HOT Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.002,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 198.783.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed.

There appeared:

HOT International Finance S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered address at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 198786 (the "Sole Shareholder"), here represented by Peggy Simon with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on September 29, 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name of "HOT Finance Luxembourg S.à r.l.", having its registered address at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 198783 (hereafter the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, on July 17<sup>th</sup>, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2502 on September 15<sup>th</sup>, 2015.

II. The Company's share capital is set at twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.

III. The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two U.S. Dollars (USD 2.-) to raise it from its present amount of twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000.-) to twenty thousand and two U.S. Dollars (USD 20,002.-) by the creation and issue of two (2) new shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each vested with the same rights and obligations as the existing shares, to be fully paid up by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind.

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declares to subscribe to the two (2) new shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, and fully paid them up in the amount of two U.S. Dollars (USD 2.-), along with the payment of the related share premium of four million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-eight U.S. Dollars (USD 4,999,998.-), both by contribution in kind amounting to five million U.S. Dollars (USD 5,000,000.-) consisting of two (2) receivables held by the Sole Shareholder on Starwood Hotels & Resorts Worldwide Inc., a company incorporated under the laws of the State of Maryland, the United States of America, having its registered office at One Star Point, Stamford, CT 06902, the United States of America, registered with the Department of Assessments & Taxation, Charter Division, under number D01124908, amounting to two million five hundred thousand U.S. Dollars (USD 2,500,000.-) each (the "Contributed Assets").

*Evidence of the contribution's existence*

The value of the Contributed Assets is set at five million U.S. Dollars (USD 5,000,000.-) and results from a statement of contribution value of the managers of the Company as well as a declaration of value from the Sole Shareholder as contributor. A copy of the aforementioned documentation will remain annexed to the present deed.

*Effective implementation of the contribution*

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole owner of the Contributed Assets;
- the Contributed Assets are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- the Contributed Assets are not the object of a dispute or claim;
- the Contributed Assets are freely transferable with all the rights attached thereto;
- all formalities subsequent to the transfer of the Contributed Assets required under any applicable law have or will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third party.



IV. Pursuant to the above resolutions, the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at twenty thousand and two U.S. Dollars (USD 20,002.-) represented by twenty thousand and two (20,002) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire, résidant à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

HOT International Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198786 (l'«Associé Unique»), représenté par Peggy Simon, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 septembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «HOT Finance Luxembourg S.à r.l.», ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198783 (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 17 juillet 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2502 le 15 septembre 2015.

II. Le capital social de la Société est de vingt mille Dollars américains (20.000,- USD) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar américain (1,- USD) chacune.

III. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de deux Dollars américains (2,- USD) pour le porter de son montant actuel de vingt mille Dollars américains (20.000,- USD) à vingt mille deux Dollars américains (20.002,- USD) par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar américain (1,- USD) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, intégralement libérées par l'Associé Unique par apport en nature.

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique, agissant par son mandataire, déclare souscrire à l'intégralité des deux (2) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar américain (1,-USD) chacune et les libérer intégralement pour un montant de deux Dollars américains (2,- USD), ensemble avec le versement d'une prime d'émission d'un montant de quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Dollars américains (4.999.998,- USD), par apport en nature d'une valeur de cinq millions de Dollars américains (5.000.000,- USD) consistant en deux (2) créances détenues par l'Associé Unique sur la société Starwood Hotels & Resorts Worldwide Inc., une société constituée selon les lois de l'Etat du Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à One Star Point, Stamford, CT 06902, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du «Department of Assessments & Taxation, Charter Division», sous le numéro D01 124908, d'un montant de deux millions cinq cent mille Dollars américains (2.500.000,- USD) chacune (les «Actifs Apportés»).

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

La valeur des Actifs Apportés est établie cinq millions de Dollars américains (5.000.000,- USD), et résulte d'un état sur la valeur des gérants de la Société ainsi que d'une déclaration de l'Associé Unique en tant qu'apporteur. Une copie desdits documents demeurera annexée au présent acte.

#### *Réalisation effective de l'apport*

L'Associé Unique, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire des Actifs Apportés;
- les Actifs Apportés sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;



- les Actifs Apportés ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- les Actifs Apportés sont librement transférables, avec tous les droits qui y sont attachés; et
- l'ensemble des formalités, subséquentes au transfert des Actifs Apportés, requises en vertu de toute loi applicable a été accompli ou sera accompli afin que l'apport soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

IV. Suite aux résolutions susmentionnées, le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à vingt mille deux Dollars américains (20.002,- USD) représenté par vingt mille deux (20.002) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar américain (1,- USD) chacune. ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 06 octobre 2015. Relation: GAC/2015/8497. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 08 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166279/132.

(150183709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

**Potsdamer Platz A5 C2 C3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Luxembourg Investment Company 93 S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 200.125.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of September.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

BOP Potsdamer Platz Holdings S.à r.l. (formerly Luxembourg Investment Company 88 S.à r.l.) a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

here represented by Solange Wolter-Schieres, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party holds all the shares (the Sole Shareholder) in the share capital of Luxembourg Investment Company 93 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), which registration with the Luxembourg Register of Trade and Companies is pending (the Company).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, on September 14, 2015, which deed is not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has required the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the name of the Company from "Luxembourg Investment Company 93 S.à r.l." to "Potsdamer Platz A5 C2 C3 S.à r.l." and consequently to amend article 4 of the Articles, which henceforth shall read as follows:

" **Art. 4.** The company will assume the name of "Potsdamer Platz A5 C2 C3 S.à r.l." a private limited liability company."

### *Second resolution*

The sole shareholder resolves to amend the third paragraph of Article 12 of the Articles of the Company as follows:

“ **Art. 12.** (...)

(third paragraph):

The Company shall be bound in all circumstances by the signature of the sole manager, or if there is more than one, by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

(...)

### *Third resolution*

As a result of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to fully restate the Articles, so that they shall henceforth read as follows:

**Art. 1.** There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

**Art. 2.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above mentioned purposes.

**Art. 3.** The company has been formed for an unlimited period.

**Art. 4.** The company will assume the name of “Potsdamer Platz A5 C2 C3 S.à r.l.” a private limited liability company.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

**Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 8.** Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9.** The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private instrument. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferrable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

**Art. 11.** Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

**Art. 12.** The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company shall be bound in all circumstances by the signature of the sole manager, or if there is more than one, by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting and have waived the convening requirements and formalities.

In case of plurality of managers, meetings of the board of managers will be validly held provided that the majority of managers are present (in case different classes of managers are appointed, including the presence of one class A Manager and one class B Manager).

Resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented (in case different classes of managers are appointed, including the presence of one class A Manager and one class B Manager).

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 13.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 14.** Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 15.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by a general meeting of members owning more than half of the share capital, save a higher majority is provided in these articles or by applicable law. In case the number of members is less than twenty-five, article 193 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, shall apply.

**Art. 16.** The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 17.** Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

**Art. 18.** Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

**Art. 19.** The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their shareholding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. This interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried

forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, or these Articles.

**Art. 20.** At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

**Art. 21.** The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended are satisfied.

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. from its office as sole manager of the Company with immediate effect and to grant it full discharge (quitus) for the performance of its duties as manager from the date of its appointment until the date hereof.

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint as managers with effect as of the date hereof and for an indefinite period of time:

- Mr. Andrew O'SHEA, manager of companies, born on August 31, 1981 in Dublin (Ireland), residing professionally in 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

- Mr. Luc LEROI, manager of companies, born on October 26, 1965 in Rocourt, (Belgium), residing professionally at 13A, rue de Clairefontaine, L-8460 Eischen.

- Mr. Damian WARDE, manager of companies, born on February 19, 1950 in Galway, (Ireland), with private address at 22 rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933, Luxembourg.

#### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from its current address to 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with effect as of the date hereof.

#### *Declaration*

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the latter signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-deux septembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BOP Potsdamer Platz Holdings S.à r.l, a société à responsabilité limitée, existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

représentée par Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante détient toutes les parts sociales (l'Associé Unique) dans le capital social de Luxembourg Investment Company 93 S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) et dont l'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours (la Société).

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, en date du 14 septembre 2015, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de «Luxembourg Investment Company 93 S.à r.l.» en «Potsdamer Platz A5 C2 C3 S.à r.l.» et en conséquence, de modifier l'article 4 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de «Potsdamer Platz A5 C2 C3 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée.»

### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le troisième alinéa de l'Article 12 des Statuts comme suit:

« **Art. 12.** (...)

(troisième paragraphe):

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.»

### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de refondre les Statuts dans leur intégralité, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «Potsdamer Platz A5 C2 C3 S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Il peut être créé des succursales, ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion. Tout gérant peut renoncer à l'avis de convocation par écrit, par télécopie, email ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux conditions et formalités de convocation.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité de gérants sont présents ou représentés (si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de gérants, y compris la présence d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B).

Les résolutions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés (si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de gérants, y compris la présence d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B).

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par l'assemblée des associés représentant plus de la moitié du capital social, sous réserve d'un quorum plus important prévu par les présents statuts ou par la loi applicable.

Si le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq, l'article 193 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre, avec exception du premier exercice social qui commencera à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2016.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.



Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ou les présents statuts.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée sont remplies.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter la démission de Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat et de lui conférer entière décharge pour l'exécution de son mandat depuis sa nomination jusqu'à cette date.

#### *Cinquième résolution*

L'Associés Unique décide de nommer à la date de ce jour et pour une durée illimitée les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- Monsieur Andrew O'SHEA, gérant de sociétés, né le 31 août 1981 à Dublin (Irlande), demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

- Monsieur Luc LEROI, gérant de sociétés, né le 26 octobre 1965 à Rocourt, (Belgique), demeurant professionnellement au 13A, rue de Clairefontaine, L-8460 Eischen.

- Monsieur Damian WARDE, gérant de sociétés, né le 19 février 1950 à Galway, (Irlande), demeurant professionnellement au 22 rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933, Luxembourg.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à la date de ce jour.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 28 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/30845. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166385/340.

(150182865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

**Equiniti Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Advent Knight Holding S.à. r.l.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.721.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty ninth of September.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.



There appeared:

“Equiniti (Cayman) Limited” a limited liability company organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, and registered at the Registrar of Companies under number 192054,

here represented by Mrs. Valérie-Anne BASTIAN, private employee, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston on the 23<sup>rd</sup> of September 2015.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of “Equiniti Group (Luxembourg) S.à r.l.”, previously Advent Knight Holding S.à r.l. (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 47, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 129.721, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 3 July 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”) dated 27 August 2007, number 1808, page 86772 and whose bylaws have been amended for the last time pursuant to a notarial deed received by Me Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg dated 28 January 2010, published in the Mémorial C dated 13 April 2010, number 762, page 36557.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder decides to decrease the Company's share capital by an amount of one hundred sixteen million seven hundred three thousand nine hundred and eighty British Pounds (GBP 116,703,980.00), so as to reduce it from its present amount of one hundred sixteen million seven hundred twenty-three thousand nine hundred and eighty British Pounds (GBP 116,723,980.00) down to twenty thousand British Pounds (GBP 20,000.00) by the cancellation of a total amount of one hundred sixteen million seven hundred three thousand nine hundred and eighty (116,703,980) shares divided into (i) twenty-three million three hundred forty thousand seven hundred and ninety-six (23,340,796) class A shares (the “Class A Shares”), (ii) twenty-three million three hundred forty thousand seven hundred and ninety-six (23,340,796) class B shares (the “Class B Shares”), (iii) twenty-three million three hundred forty thousand seven hundred and ninety-six (23,340,796) class C shares (the “Class C Shares”), (iv) twenty-three million three hundred forty thousand seven hundred and ninety-six (23,340,796) class D shares (the “Class D Shares”) and (v) twenty-three million three hundred forty thousand seven hundred and ninety-six (23,340,796) class E shares (the “Class E Shares”) (the “Cancelled Shares”), each having a par value of one British Pound (GBP 1.00).

The sole shareholder decides to entirely allocate the total amount of one hundred sixteen million seven hundred three thousand nine hundred and eighty British Pounds (GBP 116,703,980.00) corresponding to such share capital reduction for the one hundred sixteen million seven hundred three thousand nine hundred and eighty (116,703,980) Cancelled Shares to the Company's share premium account.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

“**Art. 6.** The Company's share capital has a subscribed share capital of twenty thousand British Pounds (GBP 20,000.00), divided into (i) four thousand (4,000) class A shares (the “Class A Shares”), (ii) four thousand (4,000) class B shares (the “Class B Shares”), (iii) four thousand (4,000) class C shares (the “Class C Shares”), (iv) four thousand (4,000) class D shares (the “Class D Shares”) and (v) four thousand (4,000) class E shares (the “Class E Shares”) with a par value of one British Pound (GBP 1.00) each. The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares and the Class E Shares are hereinafter collectively referred to as the “Shares”.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Equiniti (Cayman) Limited», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège au M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du Registrar of Companies sous le numéro 192054,

ici représentée par Mme Valérie-Anne BASTIAN, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 23 septembre 2015.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique d'«Equiniti Group (Luxembourg) S.à r.l.» anc. Advent Knight Holding S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 47, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.721, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 3 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») en date du 27 août 2007, numéro 1808, page 86772 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié reçu par Me Carlo WERSANDT, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 janvier 2007, publié au Mémorial C en date du 13 avril 2010, numéro 762, page 36557.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de cent-seize millions sept cent trois mille neuf cent quatre-vingt Livres Sterling (GBP 116.703.980,00), afin de le réduire de son montant actuel de cent-seize millions sept cent vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt Livres Sterling (GBP 116.723.980,00) à vingt-mille Livres Sterling (GBP 20.000,00) par l'annulation d'un nombre total de cent-seize millions sept cent trois mille neuf cent quatre-vingt (116.703.980) parts sociales divisées en (i) vingt-trois millions trois cent quarante mille sept cent quatre-vingt-seize (23.340.796) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) vingt-trois millions trois cent quarante mille sept cent quatre-vingt-seize (23.340.796) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) vingt-trois millions trois cent quarante mille sept cent quatre-vingt-seize (23.340.796) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) vingt-trois millions trois cent quarante mille sept cent quatre-vingt-seize (23.340.796) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D») et (v) vingt-trois millions trois cent quarante mille sept cent quatre-vingt-seize (23.340.796) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E») (les «Parts Sociales Annulées»), ayant chacune une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00).

L'associé unique décide d'allouer dans son intégralité le montant total de cent-seize millions sept cent trois mille neuf cent quatre-vingt Livres Sterling (GBP 116.703.980,00) correspondant à la réduction de capital pour les cent-seize millions sept cent trois mille neuf cent quatre-vingt (116.703.980) Parts Sociales Annulées au compte de prime d'émission de la Société.

#### *Seconde résolution*

A la suite de la résolution ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.** La Société a un capital souscrit de vingt-mille Livres Sterling (GBP 20.000,00), représenté par (i) quatre mille (4.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) quatre mille (4.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) quatre mille (4.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) quatre mille (4.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D») et (v) quatre mille (4.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune. Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D et les Parts Sociales de Catégorie E sont désignées ci-après comme étant les «Parts Sociales.»»

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V.A. BASTIAN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 01 octobre 2015. Relation: EAC/2015/22820. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015166908/116.

(150183933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.